EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 15/06/2021
Reçu en préfecture le 15/06/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210610-DEL332021-DE

Séance du 10 juin 2021

N° 33/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
04/06/2021

Date d'affichage
04/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 juin à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 juin, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme SOLINAS Brigitte ; Mme CHARTIER Florence ; Mme PAILLARD Elodie ; M. MOREAU Régis

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

M. DELAHAYE Frédéric donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel

M. KOUAOVI Eric donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée

Etai(ent) excusé(s) : Mme VILLEMAINE Véronique ; Mme GAMEIRO Lucie

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. LECHEVALIER Gilles

OBJET

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

M. le Maire informe le conseil municipal :

- qu'une provision de 50 € est inscrit au budget primitif 2021 commune chapitre 68 – article 6817
- qu'une provision de 926.36 € inscrit au budget annexe assainissement chapitre 68 – article 6817.

La trésorerie de Crépy en Valois demande à ce qu'une délibération soit faite.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour)

- **CONFIRME** que les provisions ci-dessus sont inscrits aux budgets 2021 au chapitre 68 – article 6817, soldes nécessaires pour faire face à ces éventuelles charges en matière de reste à recouvrer

Ainsi fait et délibéré le 10/06/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE